

Le permis de louer et de diviser

VISIO-
CONFÉRENCE

21 mars 2024

11h - 12h30



Le permis de louer et de diviser



Public

Elus et agents des collectivités territoriales girondins

Date

21 mars 2024

Durée

1h30 (11h-12h30)

Tarif

Gratuit

Prérequis

Aucun

Méthode pédagogique

Connaissances fondamentales, retour d'expérience et échanges avec les participants.

Livrable

Diaporama

Places limitées

30 participants maximum

VISIOCONFÉRENCE

Objectifs de la formation :

- / Connaître la procédure d'instauration du permis de louer et de diviser
- / Appréhender les rôles de chaque acteur dans la mise en place et la gestion du permis de louer et de diviser

Contenu de la formation :

Plusieurs territoires girondins ont mis en place un dispositif « permis de louer » et ou un dispositif « permis de diviser ». Le permis de louer a pour objectif principal de lutter contre l'habitat indigne. Le permis de diviser vise quant à lui à veiller aux bonnes conditions de logement lors de division d'appartement ou de maison. Cette formation propose de découvrir les objectifs, les acteurs concernés, les avantages et les points de vigilance de ces 2 outils. Puis une collectivité viendra témoigner de la mise en œuvre de ces 2 dispositifs sur son territoire.

Référents pédagogiques :

François JUNJAUD, juriste-urbaniste, CAUE de la Gironde
Laura CAMSUZOU-SOUBIE, urbaniste - chargée de communication, AMG
Claire GARNIER, urbaniste - responsable de formation, CAUE de la Gironde

Programme

- 11 h** / **Synthèse et principes clés des deux dispositifs**
François JUNJAUD, juriste-urbaniste, CAUE de la Gironde
Laura CAMSUZOU-SOUBIE, urbaniste - chargée de communication, AMG
- 11 h 15** / **Témoignage et retours d'expérience du service habitat de la CALI (Communauté d'Agglomération du Libournais)**
Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'habitat et du logement
Madame Flora DUPUY, Technicienne en charge de la lutte contre l'habitat indigne
- 12 h** / **Questions des participants**

La suite :

21 octobre 2024 - Droit de Prémption Urbain (11h-12h30)

Inscription



M. Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Fonction.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Téléphone.....

E-mail

Je souhaite recevoir les informations du CAUE de la Gironde par e-mail.

Je m'inscris à la visioconférence (gratuit)

Réponse souhaitée avant le 17 mars 2024

Merci de remplir un bulletin d'inscription par personne et de le retourner au CAUE de la Gironde:

/ Sur le site internet :

<https://framaforms.org/inscription-au-module-1-le-permis-de-louer-et-le-permis-de-diviser-le-21-mars-11h-12h30-1705068005>

/ Par courriel : formation@cauegironde.com

/ Par courrier : 283 rue d'Ornano 33000 Bordeaux

N° d'agrément 72 33 04465 33

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à contact@cauegironde.com.

Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>